

Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)

Déclaration du groupe Agriculture

Progressivement, depuis 1992, la biodiversité est entrée dans le langage courant et sa protection est devenue une évidence.

Les modalités juridiques de la préservation de la dynamique des écosystèmes ont beaucoup évolué. On ne peut plus s'en tenir à des instruments de protection, il faut savoir prendre des mesures assurant le développement économique dans le respect des équilibres naturels. La biodiversité doit être considérée non seulement comme un objet de conservation mais également comme un axe de développement.

Cette alliance entre outils de production et préservation de l'environnement est fondamentale dans le secteur agricole.

La profession agricole s'est engagée, depuis longtemps, en faveur d'une biodiversité vitale pour nos productions. Les agriculteurs sont à la fois des acteurs de la transition écologique et des pourvoyeurs de solutions naturelles pour maintenir la richesse des écosystèmes.

Plusieurs mesures, de différents types, contraignantes ou contractuelles, ont été mises en place, de l'échelle locale à l'échelle européenne. Le groupe veut souligner que les plans Écophyto n'ont pas été conçus uniquement dans le cadre d'une politique de préservation de la biodiversité. Ils servent d'autres enjeux économiques, environnementaux et sanitaires. Le groupe Agriculture regrette et conteste le constat d'échec affirmé dans le texte sur les résultats obtenus par les deux plans Ecophyto.

La difficulté majeure, que nous constatons tous ensemble dans cette résolution, est que nous disposons, en France, en Europe et dans le monde entier, d'une réglementation de protection importante de la biodiversité mais dispersée. Cette dispersion nuit à l'efficacité des dispositifs. Il faut donc unifier les différents instruments tout en prenant en compte la complexité de ce que l'on souhaite protéger.

La biodiversité, c'est une nature en mouvement, qui évolue, qui s'affranchit des espaces administratifs et des frontières nationales. C'est donc bien à l'échelle européenne qu'il faut envisager une politique en faveur de la biodiversité.

Deux aspects nous tiennent particulièrement à cœur.

Le premier c'est celui des sols. Toutes les actions qui permettent de protéger les équilibres naturels et réduire l'artificialisation des sols doivent être envisagées. Il faut les envisager dans une vision globale qui tienne compte des équilibres économiques. L'impact d'éventuelles dispositions fiscales doit être mesuré avec soin.

Le deuxième domaine est celui de la Recherche. Il faut effectivement donner plus de moyens pour mieux connaître la biodiversité et surtout mieux comprendre les interactions entre les différents éléments qui la composent. Plus nous disposerons d'éléments sérieux et objectifs, mieux nous saurons adapter les activités humaines à notre environnement.

Les temps ont été très contraints pour élaborer ce texte et l'exercice même de la résolution ne permet pas d'approfondir le sujet qu'elle traite.

Malgré les réserves exprimées, le groupe agriculture a voté pour.